

# Recensement citoyen en ligne

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à 16 ans. Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT  
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

JDC  
OBJECTIF  
CITOYEN  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE  
ET DES  
ANCIENS COMBATTANTS

SGA  
Secrétariat général pour l'administration  
DIRECTION  
DU SERVICE NATIONAL

Detailed description: This is a promotional graphic for the online citizen registration process. It features a young man and woman in the foreground. The text is in large, bold, blue and orange letters. A red banner with white text says 'C'EST OBLIGATOIRE'. There are logos for 'JDC OBJECTIF CITOYEN' and the 'Ministère de la Défense et des Anciens Combattants'. A blue button at the bottom contains the website URL 'www.defense.gouv.fr/jdc'. On the right, there is a small image of a registration certificate with the 'SGA' logo.

L'attestation de recensement qui est délivrée est indispensable au jeune pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), mais également pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). De plus, ce document lui permettra d'être inscrit d'office sur les listes électorales à sa majorité.

## Gagnez du temps

La Ville de Dugny offre aujourd'hui la possibilité aux Dugnysiens et Dugnysiennes âgés de 16 ans d'effectuer leur recensement citoyen en ligne. La démarche à suivre est très simple : il vous suffit de vous connecter au site, de créer votre compte confidentiel, d'accéder à la démarche en ligne puis de vous laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé.

Au préalable, il vous faudra avoir numérisé les pièces justificatives demandées.

Pièces à numériser :

- Votre carte nationale d'identité française en cours de validité (recto-verso) ou votre passeport en cours de validité (image ou photocopie de la double-page où figure votre photo)
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

et, le cas échéant :

- votre justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, etc...)
- votre justificatif de votre 2ème nationalité pour les doubles nationaux
- votre carte d'invalidité si = ou > à 80 % dans le cas où vous voudriez être exempté(e) à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Votre attestation de recensement sera envoyée, après traitement de votre demande en mairie, dans votre espace confidentiel de mon.service-public.fr. Vous serez averti de sa mise à disposition par e-mail : en cliquant sur le lien contenu dans ce message, puis en saisissant l'identifiant et le mot de passe de votre compte "mon.service-public.fr", vous accéderez directement à l'attestation de recensement stockée dans votre espace confidentiel.

Liens utiles

[Plus d'informations sur le recensement citoyen sur service-public.fr](#)

[Plus d'informations sur la journée de défense et citoyenneté](#)